



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉE

CABINET
Pôle sécurité intérieure

REÇU le 06 OCT. 2017

Lettre recommandée avec A/R

Tarbes, le 28 septembre 2017

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 juillet 2017, vous sollicitez un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2017 portant interdiction du port, du transport et du maniement de réplique d'armes à feu, d'imitations ou d'armes factices et de tout objet ayant l'apparence d'une arme à feu.

Vous indiquez qu'en application de l'arrêté préfectoral, les pratiquants d'airsoft ne pourraient pas transporter le matériel pour le charger dans leurs véhicules jusqu'aux terrains de jeux.

L'arrêté interdit effectivement le port, le transport et le maniement de répliques d'armes à feu dans les lieux publics et établissements susceptibles d'accueillir du public. Je vous rappelle toutefois qu'il ne s'applique pas aux lieux privés réservés aux adhérents pour la pratique sportive de l'airsoft.

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral a pour objet de préserver l'ordre et la tranquillité publics ainsi que la sécurité des personnes face au danger qui peut résulter d'une utilisation dans un lieu public d'objets ayant l'apparence d'une arme à feu, et plus particulièrement dans un contexte de menace terroriste qui pèse actuellement sur la France. Cet impératif de sécurité ne saurait constituer une entrave à l'activité commerciale liée à la pratique de l'airsoft dans le département des Hautes-Pyrénées.

Néanmoins, dans un souci de clarification, notamment pour les professionnels du secteur et les pratiquants d'activités utilisant des armes factices, j'ai décidé de modifier l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2017.

Je vous propose pour cela, d'échanger avec vous en amont, sur ce nouveau projet d'arrêté préfectoral.

Je vous invite donc à vous rapprocher de mes services pour convenir d'un rendez-vous téléphonique (Pôle sécurité intérieure, [REDACTED]).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice des services du cabinet


Catherine GALINIÉ

Monsieur Benoît MARIUS
Président de la Fédération Française d'Airsoft
29 rue Antoine Meillet
03000 MOULINS